

PROCEDURE D'INSCRIPTION EN 2^{ème} & 3^{ème} ANNEE

Inscription du 5 octobre au 11 décembre 2020

Rappel : l'inscription en doctorat se fait en deux étapes : en ligne sur **SIGED** et l'inscription administrative.

1^{ère} étape : inscription pédagogique

1. **Connectez-vous** à l'application [SIGED](#).
En cas de problème de connexion, contactez : sos.siged en précisant votre établissement d'inscription, ED et vos noms et prénoms.
2. **Cliquez sur me réinscrire** et remplissez les informations demandées.
3. **Soumettre votre dossier** à la validation.
4. **Validation électronique** sur SIGED de votre dossier par les directeur.rice.s de thèse, du laboratoire et de l'Ecole Doctorale. Suivez l'avancement des validations dans l'application en consultant votre dossier (onglet Suivi des inscriptions).
5. **Souscrivez à la CVEC**, l'attestation vous sera demandée lors de votre inscription administrative.

2^{ème} étape : inscription administrative

Lorsque votre dossier sur SIGED sera à l'**étape 5/6**, vous pourrez procéder à l'inscription administrative en envoyant par **mail uniquement** les documents demandés (voir liste ci-dessous) à [Sonia Cenille](#).

Après vérification du dossier et des documents, vous recevrez un lien pour effectuer le paiement en ligne **des frais de scolarité de 380 €** ainsi votre inscription sera terminée et une **attestation d'inscription** vous sera remise.

DOCUMENTS DEMANDES

1. **Attestation CVEC obligatoire**
2. **Attestation** d'assurance responsabilité civile : *Toute personne française ou étrangère doit être couverte par une assurance « responsabilité civile » avec garantie des dommages corporels.*
3. **Financement** à fournir **uniquement** si lors de votre 1^{ère} inscription, n'avez pas transmis de contrat d'une durée de 3 ans.

CHECKLIST

PIECES à envoyer	
Attestation CVEC	
Attestation d'assurance responsabilité civile	
Moyen de paiement : Carte Bancaire Frais de scolarité : 380 € Exonérés si : <ul style="list-style-type: none">➤ Boursier du gouvernement français ou Campus France (sur présentation d'un justificatif)➤ Cotutelle (si prévu dans la convention entre les établissements)	
A FOURNIR LE CAS ECHEANT	
Financement si nouveau contrat ou autres	
Visa	
Titre de séjour	